

**PROCES-VERBAL de la REUNION
Du CONSEIL MUNICIPAL
En date du 21 SEPTEMBRE 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi vingt et un septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures sous la Présidence de Madame Véronique IZABELLE, Maire.

Sont présents : Mmes et MM Ludovic CANCEL, Margot COTARD, Thierry HINFRAY, Christian LEBAS, Véronique IZABELLE, Fabienne VASSEUR, Karine WYFFELS

Absents excusés :

- Madame Magali CANCEL donnant pouvoir à Monsieur Ludovic CANCEL
- Madame Stéphanie DESCHAMPS

Absents non excusés :

- Monsieur Olivier TASSEL
- Monsieur René NEVEU

Secrétaire de séance : Madame Fabienne VASSEUR

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

I – RENOUELEMENT ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2027-2030

Par délibération du 6 octobre 2025, la commune de BERTHEAUVILLE avait validé sa participation pour la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance collective arrivant à échéance au 31/12/2026.

Suite à cette mise en concurrence, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime a signé un marché d'assurance statutaire pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030 avec la société RELYENS SPS/CNP Assurances.

Compte-tenu des éléments exposés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (8 voix Pour) a décidé d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES

Durée du contrat : 4 ans

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année » sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Délibération est prise

II – FRAIS DE FONCTIONNEMENT Ecole de GRAINVILLE LA TEINTURIERE 2025-2026

Madame le Maire donne lecture de la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école transmise par la commune de Grainville la Teinturière pour l'année scolaire 2025-2026 pour les enfants de BERTHEAUVILLE scolarisés dans leur établissement scolaire.

Pour 2025—2026, un enfant y est scolarisé.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge les frais de scolarité pour une montant de 950 € et inscrit la dépense au budget primitif 2026.

Délibération est prise

III – TRAVAUX COMMUNAUX

Madame le Maire souhaite faire le point des travaux qui avaient été retenus lors des précédentes réunions.

- Garde-corps de la mairie

Un devis a été présenté pour un montant de 13 106,40 € TTC (les Métalliers Normands)

Après discussion, les travaux sont acceptés et une demande de Fonds de Concours sera faite auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Délibération est prise

- Cuisine salle de réunion

Un réaménagement de la cuisine de la salle de réunion est prévu afin de la rendre plus fonctionnelle.

Les meubles vont être changé et de l'électroménager installé.

Un devis a été demandé à l'entreprise NTC qui travaille régulièrement sur la commune. La dépense est estimée à 2 695 € TTC auxquels il faudra ajouter l'électroménager (réfrigérateur plus grand, four et lave-vaisselle).

La dépense totale devrait être avoisiner les 5 000 TTC.

Les travaux devraient être effectués avant les fêtes.

Madame le Maire insiste sur le fait que cette entreprise est très réactive sur les interventions dans la commune notamment en cas d'urgence et que c'est une entreprise locale (Ourville-en-Caux)

- Cimetière

La végétalisation du cimetière avait auparavant été évoquée afin de faciliter l'entretien de celui-ci.

Une visite a été organisée, avec plusieurs conseillers, sur le cimetière de CLASVILLE qui a été partiellement végétalisé.

Une proposition est faite pour la réfection de l'allée centrale en grés sur dalle béton et de la remise en herbe de certaines parties du cimetière avec un gazon à pousse lente.

Deux entreprises ont été sollicitées pour des devis et se sont déplacées en juin mais seule l'entreprise CHEVALIER a répondu.

L'entreprise CHEVALIER estime les travaux (allée et engazonnement) à 22 421,40 € TTC.

Pour information, Madame le Maire rappelle que la commune est dans l'obligation de faire appel à une entreprise de réinsertion pour l'entretien du cimetière qui représente une charge financière supplémentaire de 500 € par intervention.

En ce qui concerne la végétalisation, une demande de subvention sera demandée.

Un devis a été également demandé à l'entreprise REVONS VERT, qui travaille déjà pour la commune, pour la partie végétalisation.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de continuer ses investigations pour la bonne marche de ce dossier.

Madame COTARD intervient pour insister sur l'investissement à long terme qui sera toujours rentable pour la commune.

IV – NOEL 2026

Après discussion, le conseil municipal décide de renouveler l'opération NOEL.

Pour information les cadeaux distribués sont :

Pour les aînés (à partir de 65 ans):

- Un bon d'achat Boulangerie de Gerponville d'une valeur de 20 €
- Une carte cadeau CARREFOUR MARKET d'une valeur de 75 €
- Une boîte de chocolats

Les personnes en invalidité bénéficient de cette attribution à hauteur du taux de handicap reconnu pour les bons d'achat.

Les enfants (jusqu'à 13 ans) recevront

- Un jouet ou une carte cadeau d'une valeur de 35 €
- Des friandises

Délibération est prise

V – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Madame le Maire explique, pour les nouveaux élus, l'importance du Plan Communal de Sauvegarde et son fonctionnement.

Le Plan Communal de Sauvegarde avait été validé par le précédent conseil municipal mais a dû être modifié à la suite des élections municipales, la liste des conseillers de la commune de BERTHEAUVILLE ayant changé.

La communauté de communes de la Côte d'Albâtre validera ensuite le Plan Intercommunal de Sauvegarde et distribuera à toutes les communes une « valise » contenant tous les documents nécessaires en cas de déclenchement du PCS.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau PCS présenté.

Délibération est prise

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Espaces Verts : Le contrat avec l'entreprise REVONS VERT est arrivé à échéance fin juillet.
La commission des espaces verts a souhaité faire appel à la concurrence pour une nouvelle estimation. L'entreprise contactée n'a pas souhaité donner suite estimant qu'il était difficile de reprendre un contrat en septembre.

L'entreprise REVONS VERT a présenté son devis pour un montant de 1900 € TTC par mois avec une intervention tous les 15 jours à 3 personnes.

Cette proposition est validée mais aucun contrat ne sera passé et cette solution peut être revue si nécessaire.

- Cimetière : Afin de réduire la pousse de la végétation indésirable sur certaines vieilles tombes, un aménagement va être fait sur une tombe « abandonnée » avec coffrage en bois, gravier sur bâche.
- Voirie : Monsieur CANCHEL signale qu'un aménagement a été fait par les Bassins Versants de la Durdent limitant la descente des cailloux et l'eau sur la route de la Hallecourterie.

- Rue du Calvaire : Des aménagements ont été faits dans le champ, en haut de la rue du Calvaire pour la mise en sécurité des riverains en cas de fortes pluies. Ces travaux sont financés par les Bassins Versants de la Durdent et le propriétaire exploitant de la parcelle.

Madame le Maire remercie Monsieur CANCEL pour le suivi de ces dossiers avec les Bassins Versants.

- Elections sénatoriales : Madame IZABELLE informe le conseil municipal qu'elle se rendra à ROUEN le dimanche 27 septembre pour les élections sénatoriales et présente au conseil municipal les candidatures qu'elle a reçu à son domicile. Elle indique qu'elle souhaite avant tout privilégier les candidats locaux proches des petites collectivités et ne faisant pas partie des mouvements des extrêmes.

- Date à retenir :

Elections Présidentielles : 18 avril et 2 mai 2027

Arbre de Noël : 12 décembre

Halloween : Samedi 31 octobre

- Intervention de Madame COTARD sur divers signalements d'administrés :

Le panneau de BERTHEAUVILLE de sortie du bas du village est non visible à cause de la végétation.

Il lui est répondu que celui-ci a été endommagé et que son remplacement devra être envisagé.

La mauvaise qualité de l'eau est constatée.

La commune n'a pas compétence en ce qui concerne la distribution de l'eau potable. Il faut remonter les demandes au distributeur 'Eaux d'Albâtre ».

Madame COTARD informe la mairie qu'une enquête a été effectuée à la demande de la région sur les trajets du ramassage scolaire (panneaux, arrêt de bus...),

La commune n'en avait pas connaissance, la commune n'étant pas compétente en matière de transports scolaires.

L'arrêt de bus « du bois de devant » nécessiterait une réfection avec l'installation d'un banc.

Madame IZABELLE répond qu'une réflexion avait déjà été engagée pour le déplacement de celui-ci mais aucune solution d'emplacement n'a été jusqu'ici trouvée pour qu'il reste au milieu du village avec un meilleur accès.

De plus, il devra être refait, car il est très vétuste.

Une solution pérenne est donc à trouver avec la Région qui gère les transports scolaires (des photos seraient les bienvenues pour appuyer une demande).

Pour information, 12 personnes se retrouvent à cet arrêt en même temps.

Une réflexion est ouverte.

- Seine Maritime Numérique : Certains administrés sont toujours en attente d'un branchement de la fibre optique.

Madame IZABELLE indique que les dossiers concernés sont étiquetés « complexes » mais participant maintenant aux réunions de Seine Maritime Numérique, elle s'engage à défendre les dossiers pour qu'une solution soit trouvée et rappelle que la commune n'a pas la compétence des réseaux.

La séance est levée à 20 heures 20